



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire**

À :

Monsieur Yan CHANTREL
Conseiller consulaire élu à l'Assemblée des Français de l'étranger,
Membre élu de la commission nationale STAFE
y.chantrel@assemblee-afe.fr

Monsieur Philippe MOREAU
Secrétaire général adjoint de FdM-adfe
Représentant de l'association au sein de la commission nationale
pfa.moreau@gmail.com

Paris, le 07/07/2020

DE :

LAURENCE HAGUENAUER
Directrice

Référence : FAE/DIR N° 2020-0280287

Messieurs,

La direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est pleinement consciente du rôle de relais qu'incarnent les élus consulaires. Nous avons instruit les postes de les consulter systématiquement au niveau local sur l'opportunité d'attribution des subventions aux OLES. Nous nous prononçons toujours en fonction de l'avis des conseillers consulaires qui doit être joint à chaque demande de subvention qui nous est transmise.

Si nous n'avons pas mis en place une consultation préalable de la commission consultative du STAFE avant attribution des subventions, c'est par volonté d'accélérer et d'alléger la procédure et permettre ainsi aux associations subventionnées de bénéficier de ces sommes dans des délais les plus courts possibles pour pouvoir organiser immédiatement leur action dans l'intérêt de nos compatriotes en difficulté localement.

C'est naturellement dans un objectif de transparence que j'ai transmis aux membres de la commission ce premier bilan exhaustif des subventions versées. Je continuerais à le faire régulièrement. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées dans votre courrier du 3 juillet 2020 :

- Sur le budget de 1,92 million initialement disponible au titre du STAFE, 239 077€ ont été redéployés dès le mois d'avril afin de permettre l'attribution des subventions demandées par les OLES au titre de la campagne annuelle. A cette somme s'ajoute à la date du 8 juillet 2020 un montant de 269 327 € - le montant et le nombre de bénéficiaires à ce jour augmente régulièrement - de subventions exceptionnelles versées aux associations venant en aide aux Français de l'étranger fragilisés des suites de la crise sanitaire et économique mondiale. La somme restante non allouée est donc à ce jour de 1 411 596€. Ces chiffres sont appelés à évoluer en fonction des demandes, étant entendu que nous ne sommes qu'au début des effets de la pandémie.
- Les postes consulaires ont reçu instruction de diffuser auprès des élus des conseillers des Français de l'étranger et du tissu associatif local toutes les informations sur la possibilité de solliciter ces subventions exceptionnelles. Les modalités de cette diffusion (information directe des associations et des élus par courriel, diffusion d'un message sur le site internet du consulat, etc.) ont été laissées à la libre appréciation des postes.
En sus de cette diffusion locale, le redéploiement des crédits du STAFE au profit des associations venant en aide aux Français de l'étranger a fait l'objet d'une information globale via le site internet France Diplomatie [<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/actualites/article/covid19-dispositif-de-soutien-au-tissu-associatif-des-francais-de-l-etranger>]
- Toute association venant en aide aux Français de l'étranger en difficulté des suites de la crise du Covid-19 peut solliciter une subvention exceptionnelle. Pour ce faire, l'association doit adresser un courrier au poste en indiquant l'action prévue, les objectifs et la catégorie des bénéficiaires ainsi que le montant de la subvention sollicitée. A charge pour le poste d'organiser de la façon la plus rapide possible la consultation des élus consulaires avant transmission au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- Il est prévu une diffusion publique de la liste des organismes bénéficiaires et des montants des subventions accordées via les canaux habituels (site de l'AFE et France Diplomatie) en septembre avant la prochaine session de l'AFE, puis à la fin de l'année 2020.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement



LAURENCE HAGUENAUER